

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-:-:-

MINISTERE DES FINANCES
ET DU TRAVAIL

-:-:-:-:-

DIRECTION DU BUDGET

-:-:-:-:-

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

ANNEE 1963 - N° 263 /PR-MFT-DB.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitu-
tion de la République du Dahomey;
VU le décret n°III/PR du 15 Avril 1961 fixant les attri-
butions des Membres du Gouvernement;
VU le décret modificatif n°I43/PR du 20 Mars 1962;
VU le décret n°62/PR du 13 Février 1962 nommant les Mem-
bres du Gouvernement;
VU la loi organique n°59.35/ALD du 31 Décembre 1959,
notamment son article 44;
Le Conseil des Ministres entendu;

D E C R E T E :ARTICLE Ier.- Sous réserves :

1°/- que le Budget 1963 du Département du Sud-Est soit rec-
tifié conformément aux recommandations contenues dans la lettre n°I932
MFT-DB du 11 Mai 1963 du Ministre des Finances et du Travail

2°/- que le remboursement de l'emprunt de 4.250.000 francs
prévu pour l'achat de deux groupes d'engins agricoles soit garanti par le
Gouvernement du Dahomey est approuvée la délibération n°63/4 du 28 Mars
1963 du Conseil Général de ce Département arrêtant le Budget départemen-
tal Exercice 1963 aux sommes ci-après :

A/ en Recettes ordinairesTitre Ier.- Sous-Préfectures du Département

CENT VINGT TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT SEPT MILLE SIX CENTS
francs..... 123.327.600

Titre 2.-CIRCONSCRIPTION URBAINE DE PORTO-NOVO

SOIXANTE DOUZE MILLIONS DEUX CENT TREIZE MILLE FRANCS 72.213.000

B/ En Recettes extraordinaires :Titre Ier.- Sous-Préfectures du Département

VINGT QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE francs 24.250.000

Titre 2.- Circonscription Urbaine de Porto-Novo

DEUX MILLIONS CENT QUARANTE QUATRE MILLE francs 2.144.000

A/ En dépenses ordinaires :Titre Ier.- Sous-Préfectures du Département

CENT VINGT TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT SEPT MILLE SIX
CENTS francs..... 123.327.600

..//..

Titre 2.- Circonscription Urbaine de Porto-Novo

SOIXANTE-DOUZE MILLIONS DEUX CENT TREIZE MILLE francs 72.213.000

B/ En dépenses extraordinaires :

Titre Ier.- Sous-Préfectures du Département :

VINGT QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE francs 24.250.000

Titre 2.- Circonscription Urbaine de Porto-Novo

DEUX MILLIONS CENT QUARANTE QUATRE MILLE francs 2.144.000

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

LE MINISTRE DES FINANCES
ET DU TRAVAIL,

PORTO-NOVO, le 12 Juin 1963
POUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE D'ETAT CHARGE DE L'INTERIM

B. BORNA.

LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
ET DE LA DEFENSE,

VU : OKI ASSOGBA
LE CONTROLEUR FINANCIER,

M. AROUNA

A. B A D O U

AMPLIATIONS :

PR.....	15
SSS.....	4
CF.....	1
DB.....	2
MFT.....	1
Trésor.....	1
MAID.....	2
C.Gal.Sud-Est...	1
Préfet. Sud-Est.	1
JORD.....	1